

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE exceptionnelle

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2021

Régulièrement convoqué le 15 octobre 2021, le conseil municipal s'est réuni le 20 octobre 2021 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Michèle DORIN, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Sébastien PRADES.

Excusé : Alain BAMET, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET,

Mme Michèle DORIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Vente de la parcelle N°3.** Le conseil donne délégation à Cédric Grandperret pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de la vente de la parcelle du lot N°3 à Mr et Mme Omaly-Paczinski pour un montant global de 23071€. La vente concerne une parcelle de terrain constructible d'une surface de 716m² au prix de 26€ le m² plus une parcelle de terrain agricole non constructible attenante d'une surface de 891 m² au prix de 5€ le m². Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- **Vente de la parcelle N°4.** Le conseil donne délégation à Cédric Grandperret pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de la vente de la parcelle du lot N°4 à Mr Serviole pour un montant global de 22865€. La vente concerne une parcelle de terrain constructible d'une surface de 740m² au prix de 26€ le m² plus une parcelle de terrain agricole non constructible attenante d'une surface de 725 m² au prix de 5€ le m². Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- **Loyer de la boulangerie :**

Le conseil délibère pour octroyer un loyer à 0€ pour aider à la reprise du commerce de boulangerie du 01/07/2021 au 30/06/2022. La décision est prise à l'unanimité.

Information diverse :

Madame et Monsieur Thuillère Paul ont donné une table de ping-pong à la commune afin qu'elle puisse être installée dans la cour de l'école primaire. La table sera installée prochainement.

Le maire fait part du courrier reçu de la part de Mme BARRAUD Sandrine, enseignante de la classe de CE1 – CE2 qui remercie chaleureusement l'équipe municipale pour le versement de la subvention de 100 € pour l'école primaire. Cette aide sera utilisée pour une sortie scolaire au cinéma.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.